



APPEL A PROJETS 2020

Secteur du Handicap

Toute association active dans le secteur du Handicap peut rentrer un dossier de candidature pour obtenir un financement auprès de CAP48 dans divers domaines :

- Les investissements immobiliers
- La mobilité
- Les projets pédagogiques (formation, loisirs, transition entre l'école et le travail ...)

Dans le cadre de partenariats entre les pouvoirs publics et CAP48, certains projets menés dans les domaines prioritaires suivants seront co-financés :

- **l'autisme**
- **la grande dépendance**
- **l'ouverture de petites unités de logement**
- **l'inclusion des enfants en situation de handicap**
- **le répit pour enfants/adultes**